



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Coordination des
Politiques de l'Etat

Rouen, le 11 décembre 2014

Bureau des procédures publiques

Affaire suivie par Thomas LEFEVRE

Tél. 02 32 76 50 52

Fax 02 32 76 54 60

Mél. thomas.lefevre@seine-maritime.gouv.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Commission de suivi de site (CSS) SOLVALOR

Date et lieu : Mardi 2 décembre 2014 à 15 heures, chez SOLVALOR SEINE à Sotteville-lès-Rouen

P.-J. : Copie du règlement intérieur de la CSS adopté

Étaient présents à cette réunion placée sous la présidence d'Éric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Alain FACH | ARS de Haute-Normandie |
| - Jean-François GUERIN | DREAL de Haute-Normandie |
| - Darie FINOT | DREAL de Haute-Normandie |
| - Antoine RIGAUD | DREAL de Haute-Normandie |
| - Hugues LANGLOIS | Mairie d'Amfreville-la-Mivoie |
| - Gérard GUILLOPE | Mairie de Sotteville-lès-Rouen |
| - Alain OVIDE | CREA |
| - Philippe VUE | Association Haute-Normandie Nature Environnement |
| - Ronan FAYOLLE | Association amfrevillaise pour la défense de l'environnement et de la sécurité routière |
| - Dominique GENESTÉ | Comité d'études des déchets industriels de Haute-Normandie |
| - Michel DUMAS | Club des entreprises des bords de Seine |
| - Régis SOENEN | Grand port maritime de Rouen |
| - Henri-Joël GBOHO | Grand port maritime de Rouen |
| - Manuel ROUSSEL | SOLVALOR |
| - Didier GONDE | SDIS de la Seine-Maritime |
| - Herminie DE FREMINVILLE | ADEME de Haute-Normandie |
| - Claude BARBAY | Air Normand |
| - Bernard COUSIN | Préfecture / DCPE |
| - Corine SALAVADORI | Préfecture / DCPE |
| - Thomas LEFEVRE | Préfecture / DCPE |

Une visite du site de SOLVALOR a été conduite par Manuel ROUSSEL pour les membres de la CSS. Celle-ci a permis à chacun de se faire une idée précise du fonctionnement actuel des installations et des évolutions à venir.

Le secrétaire général introduit la réunion en remerciant Manuel ROUSSEL de cette visite et

présente les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette réunion d'installation de la CSS.

1. Établissement des modalités de fonctionnement de la CSS

• *Règlement intérieur*

Thomas LEFEVRE présente le projet de règlement intérieur de la CSS qui n'a pu être envoyé avant la réunion. Celui-ci précise les règles de fonctionnement et la répartition des votes par collège et par membre.

Le projet de règlement intérieur ne fait l'objet d'aucune question. Il est donc adopté.

• *Désignation des membres du bureau*

Le secrétaire général demande si les membres de la CSS ont pu échanger en amont de la réunion sur la désignation des membres du bureau.

Sont désignés :

- pour le collège des administrations de l'État : le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie ou son représentant ;
- pour le collège des exploitants des installations : le directeur général de la société SOLVALOR SEINE ou son représentant.

En l'absence d'accord établi entre les membres des collèges des élus des collectivités territoriales ou EPCI et des riverains ou des associations de protection de l'environnement, le secrétaire général décide qu'un courrier sera envoyé pour qu'une décision soit prise.

2. Fonctionnement du site SOLVALOR depuis l'arrêté d'autorisation du 19 mai 2014

Manuel ROUSSEL rappelle qu'avant l'arrêté d'autorisation SOLVALOR disposait d'un arrêté permettant le transit. Le site était en phase d'aménagement. Le début de l'exploitation n'a réellement démarré qu'en novembre 2014.

Jean-François GUERIN informe que la DREAL a effectué cette année quatre visites et inspections du site : les 13/20 février, le 17 avril, le 17 juillet et le 23 octobre. Concernant l'extension des activités sur les terrains utilisés précédemment par la société GEODIS, l'inspection des installations classées a estimé qu'il ne s'agissait pas d'une modification substantielle de l'arrêté d'autorisation dans la mesure où il n'y avait pas d'augmentation des capacités de stockage. A l'occasion de ces visites, l'inspection a émis quelques remarques mais n'a pas relevé d'écart réglementaire majeur. Aucun rejet en Seine n'a, pour l'instant, été effectué (recyclage des effluents aqueux). Lors de la prochaine inspection, la DREAL veillera à ce que le dispositif d'auto-contrôle soit effectif afin de vérifier le respect des conditions de rejets.

Philippe VUE souligne qu'il avait été demandé que le reliquat de terres des précédents exploitants soit bâché, ce qui n'est plus le cas.

Manuel ROUSSEL répond que les terres dangereuses sont couvertes. Le reliquat de terres des précédents exploitants sont considérées comme non inertes, mais non dangereuses. Le bâchage effectué ne l'a été que par précaution.

Jean-François GUERIN précise qu'à chaque visite l'état des stocks avec les entrées et les sorties de terres est contrôlé sur un registre tenu par l'exploitant. Une localisation des terres et de leur état permet également une traçabilité des stocks.

Le secrétaire général demande que soit pris en considération le fait que l'exploitation était dans une période de transition entre deux arrêtés. Il convient de voir le point de départ et considérer qu'avec 110.000 tonnes de terres déjà traitées par le GPMR, le reliquat doit être perçu comme un

progrès remarquable.

Claude BARBAY demande s'il est prévu des travaux sur le stockage des galettes ultimes où une entrée d'eau de pluie a été remarquée.

Manuel ROUSSEL répond que la gouttière va être prochainement changée.

Claude BARBAY souhaite savoir s'il pouvait être communiqué un état des entrées et des sorties.

Manuel ROUSSEL annonce que 9.000 tonnes de terres ont été valorisées sur 41.000 tonnes de terres reçues. L'objectif de valorisation est de 70 % en moyenne, soit environ 200.000 tonnes par an.

Claude BARBAY demande si la place sur le site ne va pas manquer.

Manuel ROUSSEL dit que la priorité de ce début d'exploitation a été de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, mais pas le stockage sur le site qui peut être optimisé.

Jean-François GUERIN demande si des filières ont pu être identifiées pour l'élimination des galettes ultimes. La DREAL est effectivement attentive à ce que l'accumulation de ces déchets n'excède pas la valeur limite déterminée dans l'arrêté préfectoral du 19 mai 2014.

Manuel ROUSSEL précise qu'il dispose à ce jour de quatre filières identifiées.

Philippe VUE remarque qu'un bâtiment a été construit ce qui n'était pas prévu dans le dossier soumis à l'enquête publique. Il souhaite savoir où en est la démarche de permis de construire.

Manuel ROUSSEL souligne qu'à l'origine il n'était pas prévu de couvrir la presse, mais que cela s'est avéré nécessaire. Après une première demande refusée par la DDTM, une seconde demande de permis de construire est en cours d'instruction par la commune.

Hugues LANGLOIS précise que le déplacement de ce bâtiment constituait une modification substantielle ce qui a conduit au refus.

3. Suivi de l'évacuation des terres par le GPMR

Régis SOENEN annonce que sur le reliquat des terres des exploitants précédents 70.000 m³ soit environ 110.000 tonnes de terres ont été évacuées par le GPMR. Il rappelle que le GPMR s'est porté volontaire pour traiter ce reliquat pour un coût annoncé de 1,6 millions d'euros. Il reste à ce jour 18.000 m³ de terres qui font l'objet d'un marché public en cours. Les travaux sont prévus au 1^{er} trimestre 2015.

Le secrétaire général souligne toute l'importance que constitue maintenant la constitution de garanties financières lors de l'autorisation d'exploitation pour éviter d'avoir à trouver une solution pour traiter le passif des sociétés ayant cessé leur activité.

Jean-François GUERIN précise que les terres en question ont été mises en lot pour analyse et que quelques lots ont été refusés.

Claude BARBAY s'interroge sur la rapidité de l'évacuation des terres par le GPMR alors que le traitement effectué par DEEP GREEN semblait déficient.

Le GPMR répond qu'il n'existait pas de problème sanitaire dans les terres transférées. Celles-ci ne recelaient pas de traces anormales de HAP (Hydrocarbures *aromatiques polycycliques*).

Philippe VUE demande en quoi les 18.000 m³ restant constituait un problème.

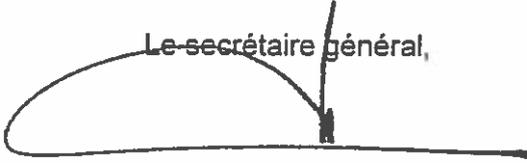
Le GPMR répond qu'il n'y a pas de problème avec ces terres mais que la démarche est assez

longue. Régis SOENEN précise que ce qui manquait aux précédents exploitants pour se défaire du stock de terres était le débouché.

4. Questions diverses

Aucune question complémentaire n'a été soumise.

Le secrétaire général clôt la réunion en soulignant que la situation actuelle sur le site de SOLVALOR SEINE est satisfaisante et que l'effort consenti pour régulariser la situation et trouver des solutions a porté ses fruits.

Le secrétaire général,

Eric MAIRE